

MISSION HANDICAP – Volet salariés

Pour l'accès des salariés handicapés aux dispositifs FTLV.

Objectifs et durée : 01/01/09 – 31/12/09

- Promouvoir et développer les outils de la « formation tout au long de la vie » (Période de professionnalisation, D.I.F, V.A.E, Plan de formation, bilan de compétences, CIF, ...) au bénéfice de l'évolution professionnelle ou du maintien dans l'entreprise des salariés handicapés ou en phase de le devenir.

En quoi consiste le projet ?

- Sensibilisation, information, et accompagnement des chefs d'entreprises pour promouvoir le développement des compétences des salariés handicapés en poste.
- Rôle de Centre ressources auprès des réseaux territoriaux d'insertion et d'accompagnement des TH sur les dispositifs de la FTLV et financements associés.

Financements

- OPCA pour les actions FTLV réalisées au bénéfice des TH
- Agefiph, FUP et OPCALIA RA sur l'ingénierie
- FUP pour l'aide complémentaire à la fonction tutorale pour les PP

Partenaires

CDME, SAMETH, Cap Emploi, Cellules TH des MEDEF, structures chargées de l'accueil et de l'accompagnement des TH, PDITH, MDPH, Organismes de formation, OPCA de branche, chambres consulaires, Conseil Régional, Médecine du Travail

Entreprises éligibles

Entreprises ou associations rhônalpines de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, pas nécessairement adhérentes à OPCALIA RA, mais non adhérentes au titre de la professionnalisation à un OPCA signataire d'une convention avec l'Agefiph Rhône Alpes (AGEFOS PME et AREF-BTP)

Individus éligibles

Tous salariés bénéficiaires de la Loi de 2005 quels que soient l'âge et le handicap :

- Les travailleurs handicapés reconnus comme tels par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées [MDPH - anciennement COTOREP]
 - Les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles titulaires d'une rente (incapacité \geq 10 %) [Sécurité Sociale]
 - Les titulaires d'une pension d'invalidité \geq 2/3 de leur capacité [Sécurité Sociale]
 - Les pensionnés d'invalidité militaires [Ministère des anciens Combattants]
 - Les sapeurs-pompiers titulaires d'une rente d'invalidité
 - Les titulaires d'une carte d'invalidité [Sécurité Sociale]
- Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés [Sécurité Sociale & la CAF]

Les problématiques de l'entreprise auxquelles le projet peut répondre

- Je dois identifier et développer en interne des compétences nouvelles.
- Je souhaite faire valider et évoluer les compétences de mes Travailleurs Handicapés, pour répondre à leur manque de qualification.
- Je souhaite agir préventivement ou curativement au handicap pour la reconversion professionnelle de mes salariés en risque d'inaptitude.
- Je souhaite bâtir une politique de formation favorable à mes TH.
- Je dois respecter l'obligation d'emploi de TH sous peine de verser une contribution à l'Agefiph et me dois ainsi de maintenir en emploi mes collaborateurs qui bénéficient d'une RQTH.
- Je souhaite négocier avec mes IRP sur l'emploi et la formation des TH mais je n'ai pas d'action à valoriser

Avantages pour les entreprises

- Vous identifiez des solutions formation pour faire évoluer les compétences de vos collaborateurs et ainsi augmenter la performance de l'entreprise.
- Vous pouvez anticiper, grâce aux dispositifs de formation et financements associés, des risques d'inaptitude au travail.
- Vous valorisez vos collaborateurs Travailleurs Handicapés en leur permettant d'accroître leurs compétences, voire d'accéder à une qualification professionnelle (PP, VAE)
- Vous pouvez dans certains cas réduire votre contribution Agefiph (dépenses de formation TH au-delà de votre obligation légale de formation).

Avantages financiers et coût restant à la charge de l'entreprise

- Identification des meilleurs financements et des aides mobilisables pour faciliter la mise en œuvre de vos projets visant la formation de vos salariés handicapés
- Prise en charge de la formation par l'OPCA selon ses conditions de prise en charge : en cas de refus de prise en charge par l'OPCA de branche, sur validation de son Conseil d'Administration, OPCALIA RA se substitue au financement éventuel de la partie professionnalisation (pour la Période de Professionnalisation uniquement).
- Valorisation et prise en charge de la formation du tuteur et des coûts liés à l'exercice de la fonction tutorale (selon les conditions de PEC de l'OPCA financeur, + aide complémentaire au tutorat du FUP, uniquement pour la PP).
- Cofinancement possible de l'Agefiph
- La majorité des dispositifs FTLV peut se financer (tout ou partie) sur les fonds mutualisés (professionnalisation) des OPCA sans impacter ainsi les budgets / forfaits plan de formation
- Coût restant à la charge de l'entreprise : variable selon le dispositif FTLV mobilisé et les financements / subventions associés

Avantages pour les individus

- Accès à la formation, soutenu par des aides incitatives et des structures spécialisées.
- Développement des compétences professionnelles, et ainsi de l'employabilité, dans le cadre d'un parcours professionnel.
- Prise en compte de la spécificité du handicap par l'entreprise et les partenaires pour motiver des aménagements spécifiques en matière d'organisation de la formation, voire de la validation des compétences acquises
- Anticiper un licenciement pour inaptitude en réparant sa réorientation (interne ou externe)

Procédures de mise en œuvre opérationnelle avec les entreprises

- Sensibilisation des entreprises (conseillers, CMPH) au développement des compétences de leurs salariés handicapés
- Aide à la réflexion et à la recherche de solutions mobilisables parmi l'ensemble des outils de la FTLV.

- Ingénierie financière sur la mise en œuvre des outils FTLV, et recherche d'éventuels cofinancement
- Recherche des prestataires de formation.
- Aide au montage des dossiers de financements, de primes, subventions....
- Lien avec les OPCA de Branche.

NB : le temps passé lors de ces différentes étapes doit être consigné par les collaborateurs (fiche temps pour les conseillers, relevé d'activité pour les CMPH)

Vos Chargés de Mission Professionnalisation et Handicap :

Fabrice AUTISSIER fabrice.autissier@opcalia-ra.com

Hervé BEAUSSIER herve.beaussier@opcalia-ra.com

Sophie MARCUZZI sophie.marcuzzi@opcalia-ra.com

Magali LANEPABAN magali.lanepaban@opcalia-ra.com